



Seine-et-Marne ACC'tive



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Seine-et-Marne



CCI SEINE-ET-MARNE

Serris, le 23 mars 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL

Le Pays Créçois et les 3 Chambres consulaires de Seine-et-Marne s'engagent durablement

Réunies sous leur identité commune « Seine-et-Marne ACC'tive », les 3 Chambres consulaires de Seine-et-Marne - Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de commerce et d'industrie - ont signé avec la Communauté de communes du Pays Créçois, le 12 mars 2018 à Crécy-la-Chapelle, une convention de partenariat économique.

Les signataires de cette convention-cadre quadripartite sont :

- Patricia LEMOINE, Présidente de la Communauté de communes du Pays Créçois
- Anne-Marie NUYTENS, élue de la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France, représentant le Président Christophe HILLAIRET
- Élisabeth DÉTRY, Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne
- Jean-Robert JACQUEMARD, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

Cette convention a pour objectif de permettre au Pays Créçois et aux Chambres consulaires d'établir de nouveaux axes de collaboration, lesquels se matérialiseront par des actions dédiées, entre autres : au développement économique, à l'animation du territoire, à la réalisation d'observatoires et d'études, à la création et reprise d'entreprises.

Les élus du Pays Créçois et des Chambres consulaires se félicitent de ce partenariat qui constitue **« un acte mutuel fort et durable, qui renforce nos liens et apporte une continuité et un aboutissement à une étroite et solide collaboration engagée de longue date au service du développement économique du territoire ».**

Cette collaboration s'est principalement construite autour de la participation des Chambres aux événements du Pays Créçois et de leur accompagnement des réseaux et des entreprises. Les Chambres sont, ainsi, intervenues en situation de crise auprès des chefs d'entreprise lors des inondations de juin 2016 et de janvier 2018.

Leur présence territoriale notable, aux côtés des élus du Pays Créçois, a permis d'apporter conseils et appuis aux entreprises sinistrées afin d'aider à la mise en œuvre de solutions concrètes et adaptées, le plus rapidement possible.

Attachées à la proximité et à la défense des intérêts des entreprises qu'elles représentent, les Chambres consulaires de Seine-et-Marne œuvrent de manière complémentaire, aux côtés des intercommunalités, à l'attractivité et au développement économique des territoires.

« Cette convention de partenariat avec le Pays Créçois va nous permettre d'être encore plus efficaces ensemble. De plus, par ses temps de disette des ressources publiques attribuées à nos Chambres, la pérennité de cet engagement intervient dans une logique de mutualisation des compétences territoriales au bénéfice des entreprises », soulignent les élus consulaires.

À propos de la Communauté de communes du Pays Créçois

La Communauté de Communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale, issu de la loi de février 1992. Ces établissements ont été créés dans le but d'associer des communes, en vue d'élaborer et de mettre en place un projet commun de développement et d'aménagement du territoire. La communauté de communes exerce les compétences que les communes lui ont transférées, dont l'économie et l'emploi, le tourisme, le transport, l'aménagement du territoire, la protection et la mise en valeur de l'environnement.

La Communauté de Communes du Pays Créçois regroupe 19 communes, représentant une population totale de 35 717 habitants : Bouleurs, Boutigny, Condé-Sainte-Libiaire, Couilly-Pont-aux-Dames, Coulommes, Coutevroult, Crécy-la-Chapelle, Esbly, La Haute-Maison, Montry, Quincy-Voisins, Saint-Fiacre, Saint-Germain-sur-Morin, Sancy-lès-Meaux, Tigeaux, Vaucourtois, Villemareuil, Villiers-sur-Morin et Voulangis.

À propos de Seine-et-Marne ACC'tive

Menant des actions conjointes depuis 2012, puis engagées sous l'identité commune Seine-et-Marne ACC'tive depuis 2015, les Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne représentent 77 008 entreprises du département.

Établissements publics de l'État animés par des chefs d'entreprises élus, les Chambres sont à la fois les interlocuteurs de l'État sur les questions d'aménagement du territoire et de déploiement des politiques publiques, et des acteurs de terrain incontournables au service des entreprises et du développement économique.

Co-signataires en 2016 d'une charte de coopération avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, les 3 Chambres consulaires sont également engagées à mener toute action de développement profitable au département, pour lui permettre de s'affirmer et de trouver sa place, notamment dans l'espace régional.

CONTACTS PRESSE :

Communauté de communes du Pays Créçois

Jessica PICCINATO FOURNEAU

Tél.: 01 64 63 46 46 - communication@payscrecois.net

Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France

Coline BRAT

Tél.: 01 64 79 30 85 / 06 75 40 24 93 - coline.brat@idf.chambagri.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne

Stéphanie RAMLJAK

Tél.: 01 64 79 26 29 - Stephanie.RAMLJAK@cma77.fr

Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne :

Évelyne Dulac / Françoise D'Hondt

Tél : 01 74 60 51 05 / 06 74 98 28 18 - relationsexterieurs@seineetmarne.cci.fr



Photos ©CCI Seine-et-Marne

Les 4 élus signataires de la convention de partenariat économique, le 12 mars 2018 à Crécy-la-Chapelle (de gauche à droite) :

- **Patricia LEMOINE**, Présidente de la Communauté de communes du Pays Créçois
- **Jean-Robert JACQUEMARD**, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne
- **Élisabeth DÉTRY**, Présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne
- **Anne-Marie NUYTENS**, élue de la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France, représentant le Président Christophe HILLAIRET